

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2010 présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Mode de gestion du service

Estimation de la population desservie

Nature des ressources en eau

Nombre d'abonnements

Volume vendus au cours de l'exercice

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE

Modalité de tarification

Facture d'eau type

Recettes

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Branchements en plomb

Montant financiers

Etat de la dette du service

Amortissements

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

4. INDICATEUR DE PERFORMANCE

Qualité de l'eau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Rendement du réseau de distribution

Indice linéaire des volumes non comptés

Indice linéaire de pertes en réseau

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPERATION DECENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Opérations de coopération décentralisée (cf L1115-1-1 du CGCT)

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

Compétences liées au service :

- Production
- Transport
- Protection du point de prélèvement
- Stockage
- Traitement
- Distribution

Descriptif de territoire desservi : totalité de la commune de Baccon

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec un contrat de prestation de service :

Nom du prestataire : SEIT

Date de début de contrat : 8 septembre 1964

Date de fin du contrat : renouvelable par tacite reconduction

Missions du prestataire : vérification de l'état du matériel et surveillance périodique technique sur le fonctionnement des machineries élévatoires.

Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert 681 habitants (nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne de réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.).

Nature des ressources en eau

Les ressources de la commune sont les suivantes :

	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement autorisé (m3/j)	Volume prélevé (m3/an)
Forage	50		62069

Nombre d'abonnements

Abonnements domestiques : 300

Abonnements non domestiques : 0

Les abonnées domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Volumes vendus au cours de l'exercice (m3/an)

Aux abonnés domestiques : 39060

Aux abonnés non domestiques : 0

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 22 kilomètres.

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Modalité de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 ^{er} janvier de l'exercice
Part de la collectivité		
Frais d'accès au service		0,00 €
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	0,00 €
Consommation (€ HT/m3)		0,75 €
Location compteur (€ HT/an)	Forfaitaire	
Diamètre cpteur 15		7,62 €
Diamètre cpteur 20		9,15 €
Diamètre cpteur 25		10,67 €
Diamètre cpteur 30		12,20 €
Diamètre cpteur 40		13,72 €
Taxes et redevances		
TVA		5,5 %
Redevance pollution (€/m3)	Forfaitaire	0,1920 €

*Cet abonnement pris en compte dans la facture 120 m3.

Le service est assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27 mars 2006 effective à compter du 1^{er} avril 2006 fixant les tarifs du service de l'eau potable.
- Délibération du 27 mars 2006 effective à compter du 1^{er} avril 2006 fixant le prix de l'eau.

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes :

	Collectivité	Taxes et redevances
1^{er} janvier de l'exercice	104,60 €	17,47 €
Part collectivité	94,95 €	17,47 €
Dont montant non proportionnel au volume	9,65 €	0,00 €
Montant non proportionnel (%)	9,22 %	0,00 %
1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	104,60 €	24,31 €
Part collectivité	94,95 €	24,31 €
Dont montant non proportionnel au volume	9,65 €	0,00 €
Montant non proportionnel (%)	9,22 %	0,00 %

Soit 1,07 € du m3

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué : redevance pollution

Raison de l'évolution : élément imposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Recettes

Vente d'eau	33693,71 € HT
Redevance pollution	7912,01 € HT
Subventions	
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	
Contribution exceptionnelle du budget général	
Contribution au titre des eaux	

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Branchements en plomb

Nombre de branchements en plomb changé dans l'année : 0

Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport : 20

Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année par rapport au nombre total de branchement en plomb : 0 %

Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, par rapport au nombre total de branchements en plomb : 75 %

Montant financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire : 0

Montants des subventions : 0

Montants des contributions du budget général :

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre : 0,00 €

Montant remboursé durant l'exercice : 0,00 €

- Dont en capital : 0,00 €
- Dont en intérêts : 0,00 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Compteurs d'eau	888,62 €
Travaux	7418,78 €
Matériel	38,80 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux : néant

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice : néant

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Qualité de l'eau

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologie	7	0
Paramètres physico-chimiques	7	0

Ces valeurs portent sur les eaux distribuées, et dans le cadre du contrôle sanitaire.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du service est de 10 %.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux) ;

+ 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;

- + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;
 - + 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;
 - + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;
 - + 10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;
 - + 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;
 - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.
- Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

Rendement du réseau de distribution

Volume produit (V1)	62069
Volume importé (V2)	0
Volume exporté (V3)	0
Volume mis en distribution (V4)	62069
Pertes (V5)	- 22791
Volume consommé autorisé (V6)	39278
Volume comptabilisé (V7)	39060
Volume consommateurs sans comptage (V8)	40
Volume de service du réseau (V9)	178

Le rendement du réseau de distribution est de 63 %.

Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante :

$$\text{Rdt} = (V6+V3)/(V1+V2)$$

Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m3/an).

Volume produit (V1) : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution
Volume importé (V2) : Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur
Volume exporté (V3) : Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur
Volume mis en distribution (V4) : Se calcule de la façon suivante : $V1+V2-V3$
Pertes (V5) : Se calcule en faisant $V6-V4$
Volume consommé autorisé (V6) : C'est le volume qui est effectivement extrait d'un point d'eau par un utilisateur
Volume comptabilisé (V7) : Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés
Volume consommateurs sans comptage (V8) : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est un volume estimé. Il doit normalement être égal à 0
Volume de service du réseau (V9) : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges...). Ce volume est un volume estimé.

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,86 m³/km/jour.

Il se calcule de la façon suivante : $Ilvc = (V4-V7)/(365*\text{Linéaire de réseau de desserte})$

(On remplace bien sûr 365 par 366 pour les années bissextiles).

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 2,83 m³/km/jour.

Il se calcule de la façon suivante : $Ilp = (V4-V6)/(365*\text{Linéaire de réseau de desserte})$

(On remplace bien sûr 365 par 366 pour les années bissextiles).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0 %.

Avec Ln le linéaire de réseau remplacé l'année n, il se calcule de la façon suivante pour l'année n : $Tr = ((L_n+L_{n-1}+L_{n-2}+L_{n-3}+L_{n-4})/5)/(\text{Linéaire de réseau de desserte})$

Ce taux moyen est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur de réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 100 %.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture ;

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service a reçu 5 demandes d'abandon de créances au cours de l'exercice et 913,21 € ont été abandonnés.

Opération de coopération décentralisée (cf L 1115-1-1 du CGCT)